

**ARRETE SUR LA CIRCULATION
FAT du 3 mai 2026 – APE (Association des Parents d'Elèves)**

Le maire de la commune de GONNEVILLE SUR HONFLEUR,
VU l'article L 131-5 du code des Communes,
VU la manifestation prévue par l'Association des Parents d'Elèves,

ARRETE

ARTICLE 1

La Foire à Tout du **dimanche 3 mai 2026** organisée par l'Association des Parents d'Elèves de GONNEVILLE SUR HONFLEUR, se tiendra à GONNEVILLE SUR HONFLEUR, le long de la VC6 (RUE CHARLEMAGNE), place de la Forge, dans les allées du lotissement du Nouveau Monde et du lotissement des Arguillières ainsi qu'à l'école et sur le parking de l'école

ARTICLE 2

Une déviation sera mise en place de 5h à 19h (plan joint),
* La VC6 (Rue Charlemagne) sera barrée dans son intégralité,
* Le chemin Beauchamp sera barré à hauteur de la ferme Beauchamp,
* Le chemin des Ecoles sera interdit à la circulation (sauf riverains),
* Le chemin du Presbytère sera barré à partir du Presbytère
* La RD144 sera :
- barrée à hauteur de la desserte (VC112) en venant de Pont L'Evêque
- en sens unique du calvaire jusqu'à sa sortie, en venant de Honfleur,

ARTICLE 3

* Deux grands parkings seront mis à disposition pour les visiteurs de la Foire à Tout (en fonction des intempéries),
* Le parking situé devant la Mairie sera réservé aux personnes à mobilité réduite, ainsi qu'aux secours.
* Le parking de la place du Commerce (sauf l'emplacements pour les personnes à mobilité réduite) sera réservé aux commerçants de cette place,

ARTICLE 4

Cette manifestation est autorisée de 5H à 19H mais les véhicules ont interdiction de se déplacer à l'intérieur après 8h le matin et avant 18 heures le soir.

ARTICLE 5

Les exposants devront être préalablement inscrits auprès de l'APE.

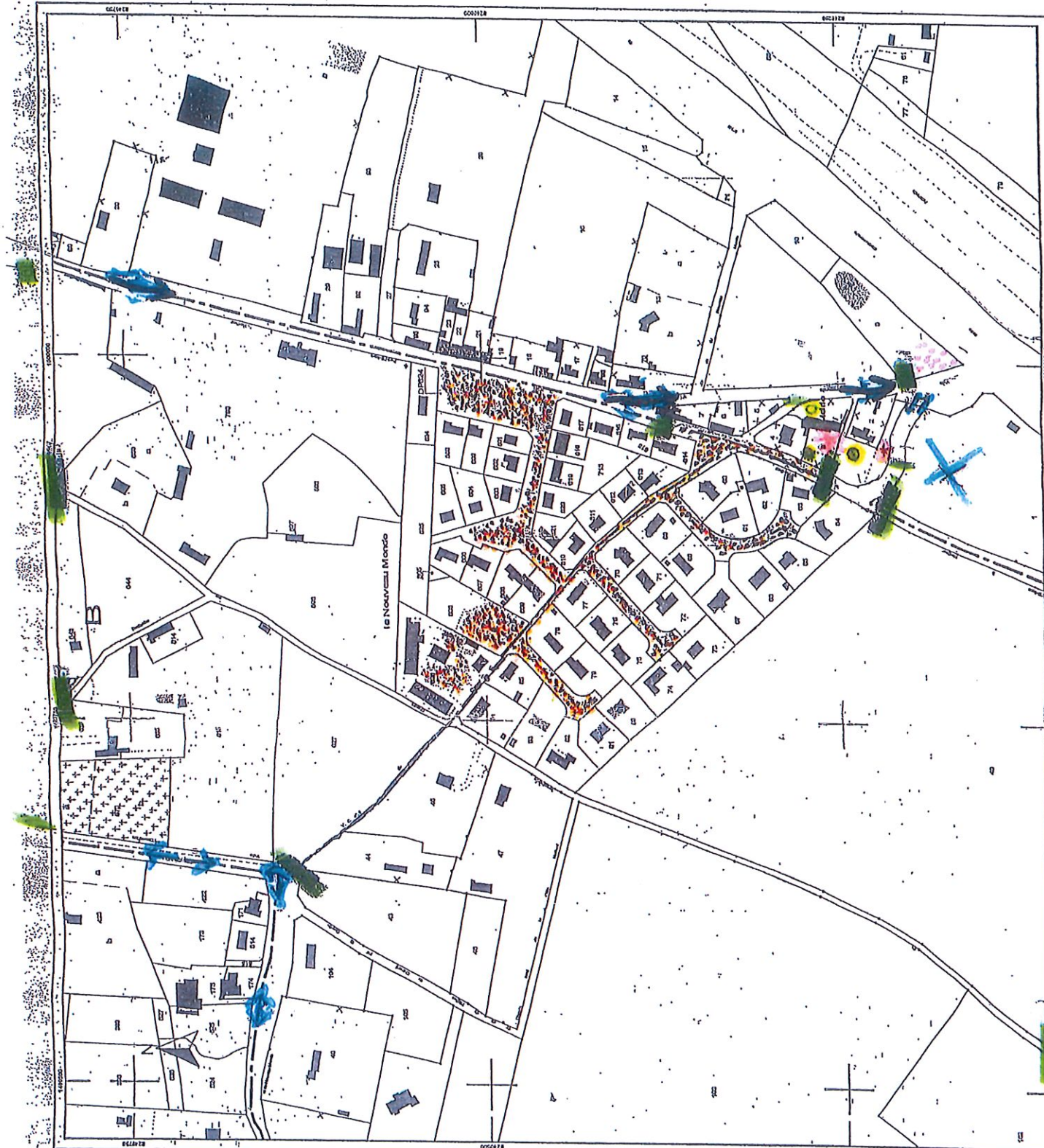
ARTICLE 6

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commissaire de Police, Monsieur le Commandant du centre de Secours, chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché.

Gonneville/Honfleur le 13/04/2026
Le Maire, Christian Minot

Par délégation
du Maire
Blandine Opsomer





DIRECTION GENERALE
DES FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL
INFORMATISE

Parking clientèle
 Parking pour personnes à mobilité réduite

Parcings visiteurs
 Route barrière
 Sens circulation
 Zone d'exposition

Service du Cadastre	
Département :	CALVADOS
Commune :	GONNEVILLE-SUR-MONFLEUR
Section :	
Echelle d'origine :	
Echelle d'édition :	1:2500
Date de l'édition :	22/03/2010
Numéro d'ordre du registre de constatation :	
Cachet du service d'origine :	
Centre des Impôts foncier de :	
CDIF PONT-LEVEQUE	
Place Robert de Fiers	
14130 PONT LEVEQUE	
Téléphone : 02.31.65.66.21	
Fax : 02.31.65.66.29	
cdif.pont-leveque@dgif.finances.gouv.fr	
Extrait certifié conforme au plan cadastral informatisé à la date :	